

Quart d'heure lecture

publié le 30/09/2019

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture impulsée par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la jeunesse, **à compter du mardi 1er octobre**, au collège, sera mis en place

le **Quart d'heure lecture**.

De 13h40 à 13h55, le lundi, mardi, jeudi et vendredi,

tous les élèves et adultes du collège s'arrêtent et lisent un livre (un roman, un documentaire, un manga, une bande dessinée, un magazine) de leur choix, qu'il soit personnel ou emprunté au CDI, pendant 15 minutes.
Les élèves seront pris en charge par un adulte en classe, en étude ou au CDI dès 13h35.

Les élèves externes devront donc obligatoirement être revenus au collège à 13h35.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.